# Clandestins : la France veut faciliter les expulsions

05/09/2017 à 13h44

**Les trois quarts des clandestins interpellés restent en France. Pour les éloigner, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, promet des moyens et une réforme du cadre juridique.**



«Si l'on veut sauvegarder le droit d'asile, il ne faut pas confondre réfugiés des théâtres de guerre, ou fuyant les persécutions politiques, et migrants économiques.» Sur le pont durant tout l'été, Gérard Collomb campe sur sa ligne ferme en matière d'immigration. Un message qui devrait être réitéré ce mardi, alors que le chef de l'État en personne s'exprimera devant le corps préfectoral réuni au Palais de l'Élysée.
Les chiffres sont éloquents.Les «retours forcés» n'ont pas dépassé 13.000 expulsions l'an dernier, soit 16 % de moins qu'en 2015. En intégrant tous les types d'éloignements (contraints, aidés et même les départs «spontanés»), ce sont les trois quarts des clandestins qui restent donc en France.

(…) Le Figaro